



Belgique

Rotavirus – Avis du Conseil supérieur de la Santé

En Mars 2015, suite au décès de deux nourrissons (2012 et 2015) par invagination intestinale après une vaccination contre le rotavirus, le Haut Conseil de la santé publique français a revu son avis datant de novembre 2013, et a décidé d'interrompre son programme de vaccination généralisé contre le rotavirus. Suite à cette interruption, le Conseil supérieur de la Santé (CSS) en Belgique a émis un avis concluant que : « *Les données en provenance des Etats-Unis, d'Australie, du Mexique, du Brésil, de Singapour, d'Europe et plus spécifiquement de Belgique montrent toutes un risque minime mais réel d'invagination suite à la vaccination par RotaTeq® ou Rotarix®* ». Le rapport bénéfice/risque des vaccins contre le rotavirus (Rotarix®, Rotateq®) reste cependant positif, et les recommandations de vaccination restent inchangées. D'autre part, le Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (CBIP) a publié une mise au point sur son [site](#) rappelant que : « chez les enfants qui ont récemment été vaccinés contre le rotavirus, il est important d'être attentif à des plaintes pouvant évoquer une invagination intestinale telles que douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, selles sanguinolentes, ballonnements abdominaux, fièvre élevée. Toute suspicion d'invagination intestinale suite à la vaccination contre le rotavirus sera de préférence notifiée au Centre de Pharmacovigilance ». Pour voir l'avis du CSS en entier cliquez [ici](#).

Tetravac® - Rupture de stock

Le vaccin Tetravac®, normalement mis gratuitement à disposition des vaccinateurs par la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du programme vaccinal, est momentanément en rupture de stock. Parmi les causes d'indisponibilité, notons le délai de production assez long des vaccins acellulaires ainsi qu'une demande élevée au niveau mondial. Le Tetravac® sera remplacé par du Repevax® à partir de début septembre jusqu'à fin 2015. Le Repevax® est un vaccin dt5pa-IPV (dosage plus faible pour la diphtérie, le tétanos et la coqueluche). **Attention**, toutefois, contrairement au vaccin Tetravac®, il ne peut pas être utilisé pour une primo-vaccination. Le Repevax® sera donc uniquement utilisé pour la vaccination de rappel prévue à 5-6 ans. Suite au remplacement du vaccin et aux questions qui pourraient se poser, une série de réponses aux questions les plus fréquentes ont été préparées par PROVAC et sont disponibles [ici](#).

Réfugiés et demandeurs d'asile – mesures de prévention et de contrôle

L'afflux continu et croissant de migrants (réfugiés et demandeurs d'asile) vers l'Europe exige la prise de mesures adaptées afin de répondre aux besoins sanitaires de ces populations et de prévenir tout risque éventuel pour la santé publique. Lors de consultations de réfugiés/demandeurs d'asile, il convient de penser à la vérification et à la mise à jour du statut vaccinal conformément aux recommandations des calendriers vaccinaux. Des maladies infectieuses spécifiques, telles que la tuberculose, la [fièvre récurrente à poux](#) (*Borrelia recurrentis*), la [diphtérie cutanée](#) (*Corynebacterium diphtheriae*), les hépatites virales, certaines IST, doivent être évoquées devant des signes cliniques évocateurs. Pour plus d'informations, les documents suivants de l'ECDC sont disponibles : [Migrants health](#), [Migrants : Public health needs](#) and the [Expert opinion](#).

Leptospirose – Course Titan Run

Plusieurs cas de leptospirose ont été mis en évidence parmi des participants de la Titan Run ayant eu lieu le 13 septembre 2015 à Nijlen. Tous les participants de la course ont reçu, de la part de l'Agence Flamande en charge de la surveillance des maladies infectieuses, une information relative à l'infection afin qu'ils soient attentifs à l'apparition de signes cliniques. Les [hôpitaux](#) de tout le pays ont également été avertis ainsi que les médecins généralistes de la région flamande. Il convient de penser à la leptospirose comme diagnostic différentiel chez les personnes exposées présentant un syndrome grippal, des douleurs musculaires, une atteinte hépatique, rénale ou de type méningite. La maladie évolue généralement favorablement. Vous trouverez plus d'infos sur la maladie [ici](#) et sur cet épisode sur le [site de Agentschap Zorg en Gezondheid](#)

International

Polio – Epidémie de Poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale (type 1 (PVDVc1)) en Ukraine

Deux cas d'infection par un poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale de type 1 (PVDVc1) ont été confirmés en Ukraine dans la région de l'Oblast de Zakarpatska, (Sud-Ouest de l'Ukraine), à la frontière avec la Roumanie, la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne. Les cas, un enfant de 4 ans et un nourrisson de 10 mois, ont présenté respectivement une paralysie le 30 juin et le 7 juillet. La similitude génétique entre les isolats indique une transmission active de PVDVc1. L'Ukraine est particulièrement exposée au risque d'émergence de polio ou d'autres maladies à prévention vaccinale, en raison d'une couverture vaccinale insuffisante (50% en 2014). Le vaccin anti-polio oral (VPO) est un vaccin sûr contenant des virus vivants affaiblis mais dans de rares occasions, il peut muter en PVDVc. Ce type de poliovirus peut apparaître dans les populations qui ne sont pas suffisamment immunisées, ce qui permet une circulation de longue durée de la souche vaccinale et favorise sa mutation. Compte tenu des lacunes importantes de la couverture vaccinale dans le pays et des déficits de surveillance au niveau national, le risque de propagation de cette souche à l'intérieur du pays est élevé. Même si l'OMS estime actuellement que le risque de propagation internationale à partir de l'Ukraine est faible, la région d'Oblast, ayant des frontières communes avec quatre pays de l'UE (Roumanie, Hongrie, Slovaquie et Pologne), il y a un risque que le PVDVc y soit importé dans l'UE, notamment dans des pays à faible couverture vaccinale. Une surveillance sous-optimale peut également augmenter le risque d'une détection tardive de la circulation du virus dans l'environnement et la population. Pour plus d'informations, le site de l'OMS et le [Rapid Risk Assessment de l'ECDC](#) sont à votre disposition. Pour un rappel des dispositions existant en Belgique : [WIV-ISP](#).